

LUNDI 21 FÉVRIER 2011

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [En bref - Sixième de la peine: pas de consentement](#)

En bref - Sixième de la peine: pas de consentement

Le Devoir 11 février 2011

Ottawa — Ce sont finalement les néodémocrates et les libéraux qui se sont opposés à l'adoption accélérée d'un projet de loi éliminant la libération des prisonniers non violents après qu'ils ont purgé un sixième de leur peine.

Le Bloc québécois avait proposé au gouvernement conservateur de scinder un de ses projets de loi existants pour faire adopter plus vite les mesures faisant consensus. Pour y parvenir, il fallait toutefois que les quatre partis donnent leur accord. L'objectif est de procéder le plus rapidement possible afin que le fraudeur Earl Jones ne devienne à son tour, comme Vincent Lacroix en janvier, admissible à cette libération hâtive. Le gouvernement n'a toutefois pas perdu espoir. Il enclenchera aujourd'hui une procédure inhabituelle permettant l'adoption plus rapide au terme d'un débat et d'un vote, qu'il est assuré de remporter.

Parti libéral du Canada (PLC), Nouveau parti démocratique (NPD)

[Haut de la page](#)

© Le Devoir 2002-2011

Stratégie Web et référencement par Adviso
Design Web par Egzakt